



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

formation professionnelle des femmes

Question au Gouvernement n° 665

Texte de la question

FORMATION PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Mme la présidente. La parole est à Mme Claire Pitollat, pour le groupe La République en marche.

Mme Claire Pitollat. Madame la ministre du travail, l'Assemblée nationale se fait cette semaine le porte-étendard des droits des femmes. Demain, nous serons le 8 mars, date internationalement dédiée à ces mêmes droits. Le Président de la République a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes grande cause nationale de ce quinquennat.

Cette égalité doit avant tout être professionnelle. Voilà quarante-cinq ans que l'égalité professionnelle est proclamée par la loi. Pourtant, la précarité professionnelle touche en grande majorité les femmes : les contrats courts, l'intérim et le temps partiel subi se concentrent bien davantage sur les femmes que sur les hommes.

Par ailleurs, plus de la moitié des femmes sont cantonnées à une dizaine de métiers. Cette répartition femmes-hommes par secteur d'activité révèle que les préjugés et les stéréotypes ont la vie dure : par exemple, les femmes restent sous-représentées dans les métiers de l'agriculture ou de l'industrie, alors qu'elles exercent en proportion écrasante les métiers du tertiaire.

L'égalité salariale n'est pas le seul élément constitutif de l'égalité professionnelle : il faut encore que les femmes puissent suivre sans entrave la voie professionnelle selon leurs aspirations, leurs motivations et les vocations qui leur sont propres. L'égalité professionnelle suppose la liberté d'évoluer, de se former, de profiter des possibilités de mobilité, à l'instar de n'importe quelle personne.

Madame la ministre, face à ces injustices que l'on ne peut plus tolérer, quelles mesures entendez-vous mettre en œuvre pour concrétiser une fois pour toutes l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ?
(*Applaudissements sur quelques bancs du groupe REM.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Vous l'avez dit, madame la députée, il existe plusieurs causes qui expliquent, sans la justifier, cette inégalité de carrières, et donc de salaires et de retraites – je parlerais d'une inégalité d'opportunités, de chances entre les femmes et les hommes.

Cela commence par l'orientation et l'éducation. Nous travaillons sur ce sujet avec le ministre de l'éducation nationale, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Aujourd'hui, nous nous apercevons qu'une grande majorité de jeunes femmes s'orientent vers un nombre restreint de métiers, qui sont généralement moins

rémunérés. En outre, les femmes sont moins nombreuses à s'orienter vers l'entrepreneuriat ; même aujourd'hui, dans les start-up, 90 % à 95 % des nouveaux entrepreneurs sont des hommes. Il y a donc là un vrai sujet, qui est d'abord culturel et touche à l'orientation et à l'éducation.

Ces inégalités continuent lors de la carrière professionnelle. Le fameux plafond de verre existe dans un grand nombre d'entreprises, même s'il n'est pas toujours voulu ou décidé par ces dernières. On coopte toujours les mêmes personnes, on élève des barrières mentales et, de fait, on donne moins de possibilités aux femmes. Plus que les hommes, celles-ci manquent généralement d'estime d'elles-mêmes et n'osent pas revendiquer une carrière, une promotion ou un salaire.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il convient de mener des actions en termes de ressources humaines, tant sur la carrière que sur la formation. Ce dernier point est très important. Aujourd'hui, en effet, un tiers des femmes travaillent à temps partiel, et 80 % des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes. Ces dernières ont donc moins de droits à la formation. Or, sans formation, vous ne pouvez pas avoir de promotion, changer de métier ou de carrière, ni retrouver un métier qui vous plaît : vous restez dans le cercle vicieux des bas salaires et des faibles qualifications.

Dans le cadre de la réforme à venir de la formation professionnelle, du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous avons donc décidé de donner aux salariés à mi-temps les mêmes droits à la formation qu'aux salariés à temps plein. Cela concernera toutes les femmes à temps partiel et constituera une mesure de progrès et d'émancipation des femmes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Claire Colomb-Pitollat](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 665

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 mars 2018](#)